N°D2024_10_86

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 18 OCTOBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Objet : Décision de virement de crédits n°1 au Budget Général de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance

- **Vu** l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

- **Vu** la délibération n°2024_06_25_11 du 25 juin 2024 de vote du budget supplémentaire, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

  - section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
  - section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;

- Venant de constater des crédits insuffisants au chapitre 67.

DECIDONS:

- **Article 1 :** Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants au Budget Général :

  - Chapitre 011 - Article 61558 : - 2000 €
  - Chapitre 67 - Article 673 : + 2000 €

- **Article 2 :** Déclare qu'il sera rendu compte de cette décision aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

- **Article 3 :** Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 18 octobre 2024

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 30/10/24
Publié ou notifié le : 30/10/24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_10_86**
Objet :	**Décision de virement de crédits n°1 au titre de la fongibilité au Budget Général**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	005-200067825-20241018-D2024_10_86-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20241018-D2024_10_86-AI-1-1_0.xml	text/xml	904 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3770.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20241018-D2024_10_86-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 octobre 2024 à 15h57min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 octobre 2024 à 15h58min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 octobre 2024 à 15h58min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 octobre 2024 à 16h03min23s	Reçu par le MI le 2024-10-30